



PRINCIPES CLÉS

DOCUMENT D'ORIENTATION

SOUTENIR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

En 2020, l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive (l'Agence) a identifié des messages récurrents dans tous ses principaux travaux depuis 2011. L'Agence a synthétisé ces messages en principes clés pour soutenir la mise en œuvre d'une éducation inclusive de qualité pour tous les apprenants. Les principes clés définissent les éléments nécessaires à un système global d'éducation inclusive et visent à soutenir les pays qui souhaitent développer davantage leurs ressources inclusives en matière d'éducation.

Les principes clés de 2021 sont couverts par un principe fondamental axé sur un concept généralement admis d'éducation inclusive fondée sur les droits. Ils définissent ensuite cinq exigences pour le contexte législatif et politique, et huit stratégies, structures et processus opérationnels pour les systèmes d'éducation inclusive.

PRINCIPE FONDAMENTAL



Dans les cadres législatif et politique, il faut un concept clair d'éducation inclusive équitable de qualité, convenu avec les parties prenantes. Celui-ci doit permettre d'élaborer un cadre législatif et politique unique pour tous les apprenants, harmonisé avec les principales conventions et communications internationales et européennes, qui servira de base à une pratique fondée sur les droits.

L'établissement d'un cadre unique est crucial pour faire respecter les droits de tous les apprenants, à savoir le droit à l'éducation et ceux au sein de l'éducation. Ce cadre devrait permettre une éducation de qualité et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et équitables pour **tous**, et garantir que les circonstances économiques, sociales, culturelles ou personnelles ne deviennent pas des sources de discrimination. Les parties prenantes doivent être conscientes des avantages de l'éducation inclusive comme base d'une société plus inclusive.

UN SEUL CADRE LÉGISLATIF ET POLITIQUE

Il existe cinq exigences clés pour le cadre législatif et politique unique décrit dans le principe fondamental :



Des mécanismes souples de financement et d'attribution de ressources qui soutiennent le développement continu des communautés scolaires et leur permettent d'accroître leur capacité à répondre à la diversité des apprenants et à les soutenir dans leur ensemble, sans étiquette ou diagnostic formel.

Les pays étant très différents, les méthodes de financement et d'attribution de ressources le sont également. Dans tous les cas, le financement doit être transparent et équitable, et se concentrer sur le renforcement de la capacité des écoles à réduire les obstacles à l'apprentissage.



Un plan de gouvernance efficace qui définit clairement les rôles et les responsabilités, les possibilités de collaboration et les niveaux d'autonomie à tous les niveaux du système.

Les parties prenantes doivent être claires sur les niveaux d'autonomie et de prise de décision dans leurs domaines de responsabilité. Un travail collaboratif à tous les niveaux du système est essentiel.



Un cadre complet d'assurance qualité et d'obligation de rendre des comptes pour le suivi, l'examen et l'évaluation, qui soutient des ressources de qualité pour tous les apprenants et qui met l'accent sur des opportunités équitables pour ceux qui risquent d'être marginalisés ou exclus.

Des informations précises et fiables sur les ressources, les apports, les structures et les processus qui ont un impact sur l'apprentissage sont particulièrement importantes pour les groupes minoritaires et ceux qui sont potentiellement vulnérables aux sous-performances, afin de soutenir une pratique équitable.



Un continuum de formation des enseignants (formation initiale des enseignants, insertion et perfectionnement professionnel continu pour les enseignants et les formateurs) qui développe des domaines de compétences chez tous les enseignants concernant l'évaluation et l'identification des besoins, la planification des programmes d'étude (conception universelle), la pédagogie inclusive, l'implication dans la recherche et l'utilisation des preuves.

Les enseignants, à tous les niveaux, doivent être formés pour travailler avec un éventail diversifié de besoins chez les apprenants. Les formateurs d'enseignants doivent avoir des connaissances et une expérience en matière d'éducation inclusive pour développer les compétences des autres.



Un cadre unique pour les programmes d'étude, suffisamment souple pour offrir des possibilités pertinentes à tous les apprenants, et un cadre d'évaluation qui reconnaît et valide les résultats et la réussite au sens large.

Un cadre souple pour les programmes d'étude permet des opportunités d'apprentissage pertinentes pour **tous** les apprenants, sans programmes d'études séparés. L'évaluation permet d'adapter le programme d'étude et les approches d'enseignement, d'identifier et de surmonter les obstacles à l'apprentissage, et d'éclairer les décisions en matière de soutien.



ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS DES SYSTÈMES D'ÉDUCATION INCLUSIVE

Huit stratégies, structures et processus opérationnels considérés comme essentiels pour une politique et une pratique inclusives :



Des structures et processus permettant une collaboration et une communication efficace à tous les niveaux : entre les ministères, les décideurs régionaux et locaux et entre les services et les disciplines, y compris les organisations non gouvernementales et les écoles.

La communication, la négociation et l'implication de toutes les parties prenantes (enseignants, chefs d'établissement, apprenants, décideurs politiques locaux et régionaux en matière d'éducation, etc.) permettent un développement durable grâce aux partenariats, à la collaboration et à la participation à des activités communes.



Une stratégie visant à accroître la participation à une éducation inclusive préscolaire de qualité et à soutenir les familles défavorisées.

Les enfants qui participent à une éducation et des soins destinés à la petite enfance en tirent des bénéfices en termes de développement global et de résultats scolaires. Ils améliorent leur inclusion sociale et leurs chances dans la vie à long terme.



Une stratégie visant à soutenir tous les apprenants lors des périodes de transition entre les différentes phases de l'éducation (et en particulier lors du passage à la vie adulte) par le biais de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'enseignement post-bac et supérieur, de la vie en autonomie et de l'emploi.

La transition entre les niveaux d'éducation nécessite une coordination afin de garantir la continuité de l'éducation, en particulier pour les apprenants potentiellement vulnérables aux sous-performances.



Des structures et des processus pour faciliter la coopération entre les écoles, les parents et les membres de la communauté pour soutenir le développement scolaire inclusif et améliorer les progrès des apprenants.

L'implication des familles dans le processus éducatif est fondamentale. La coopération avec la communauté locale aide les écoles à enrichir les expériences et les résultats d'apprentissage, ainsi qu'à mieux soutenir les jeunes dans le développement des compétences dont ils ont besoin.



Un système de collecte de données/d'informations qui :

- fournit un retour d'information pour favoriser l'amélioration continue de l'ensemble du système (par exemple, le suivi de l'accès à une éducation formelle et informelle, la participation, l'apprentissage et l'accréditation) ;
- soutient les décideurs à tous les niveaux dans l'identification des « signaux » qui indiquent le besoin d'une action urgente concernant les écoles nécessitant un soutien supplémentaire.



